

Demande déposée le 15/06/2025

N° PC 53 140 2500014

Par :	Monsieur DULUC CORENTIN
Demeurant à :	1 RUE DE LISBONNE 53950 LOUVERNE
Pour :	SURÉLÉVATION ET MODIFICATION DE LA TOITURE EXISTANTE
Sur un terrain sis à :	1 RUE DE LISBONNE 53950 LOUVERNE AH 0163 - Superficie du terrain 487 m ²

Destination : Habitation

LE MAIRE

Vu la demande de permis de construire susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en vigueur, et notamment le règlement de la zone UB-2,

Vu l'arrêté d'autorisation de construire n° 53 140 2500014 délivré le 09/07/2025,

Vu la demande d'annulation dudit permis formulée par Monsieur DULUC CORENTIN en date du 02/11/2025,

ARRETE

ARTICLE 1 -

Le permis de construire est **annulé**.

ARTICLE 2 -

Les taxes afférentes au permis sont annulées.

Mise en ligne le 12/11/2025

LOUVERNE, le 06/11/2025

S/ Le Maire, Sylvie VIELLE
absente

Guy Tanguy



La présente décision est transmise ce jour au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'un permis qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'État.

Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite*).

Le tribunal administratif de Nantes peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Accusé de réception

Télétransmission Plat'AU

Télétransmission reçue par : Préfecture de la Mayenne

Nature de la transaction : télétransmission Plat'AU - décision expresse

Date d'émission de l'accusé de réception : 2025-11-08(GMT+1)

Nombre de pièces jointes : 11 - (8,88 Mo)

Nom émetteur : Louverne - commune

N° de SIREN : 215301409

Numéro de l'arrêté : Arrêté-PC531402500014I

Identifiant de l'arrêté : O30-G24-9V4

Version dossier : 12

Identifiant du dossier : L2J-R2P-NQW

N° de la demande: PC0531402500014

Identifiant de la décision : OX1-8ZG-VD0

Objet : PLA - (EXPRESSE) PC - 1 RUE DE LISBONNE 53140 LOUVERNE [AH 0163], N°

PC0531402500014, (Rejet)

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière : 2.2-Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Identifiant @ctes : 053-215301409-20251108-251108000536646-AI

Liste des fichiers transmis avec succès

- O30-G24-9V4 - Arrêté - PDF
- L4E-DVR-Y8G - Demande (Formulaire PCMI 13406) - PDF
- K8V-3XW-4YR - Demande (Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement) - PDF
- L67-3ED-ZNW - Demande (Notice décrivant le terrain et présentant le projet) - PDF
- LZV-409-1N6 - Demande (Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche) - PDF
- KN7-XJZ-82D - Demande (Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain) - JPG
- OX1-ZQW-G8M - Demande (Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier) - JPG
- K8V-3XW-4YW - Demande (Plan de situation du terrain) - JPG
- L54-1M2-8Z1 - Demande (Plan des façades et des toitures) - PDF
- O30-217-4GW - Demande (Plan en coupe du terrain et de la construction) - PDF
- K13-Q56-31J - Demande (Autre à préciser) - PDF